

les antécédents de travail en dehors de la Fonction publique fédérale et les études accomplies sont de caractère personnel et confidentiel et, à ce titre, leur divulgation est régie par la Partie IV de la loi canadienne sur les droits de la personne.

LE CENTRE PORTAL DE CALGARY

Question n° 3942—M. Lawrence:

Quel est le nom du *a*) directeur, *b*) directeur adjoint du Centre Portal de Calgary et, dans chaque cas, *a*) depuis combien de temps occupe-t-il le poste, *b*) quel poste occupait-il auparavant, *c*) quelle est son échelle de traitement, *d*) quel est son niveau de scolarité?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

A. Il n'y a pas de directeur au Centre Portal mais un surintendant, dont le nom est Larry Simonson. *a*) Date de nomination au poste actuel: le 18 mai 1981. **b*) Poste occupé avant la nomination actuelle: Agent de libération conditionnelle, Service national des libérations conditionnelles, Bureau du district de Calgary, Calgary (Alberta). *c*) Échelle de traitement: \$28,118 à \$31,640. **d*) Ce poste exige un diplôme universitaire, de préférence avec spécialisation en sociologie, psychologie, travail social, criminologie ou autre discipline se rattachant aux fonctions du poste, ou le fait d'avoir réussi à l'«Examen d'intelligence générale n° 310» de la Commission de la Fonction publique et le fait de posséder l'expérience requise pour le poste.

B. Il n'y a pas de directeur adjoint au Centre Portal mais un des deux agents de gestion des cas, Anthony Bouchard, est présentement désigné par le surintendant pour agir en son absence en vertu d'une directive du Commissaire émise conformément à l'article 29(3) de la loi sur les pénitenciers. Cette responsabilité peut être confiée périodiquement et à tour de rôle à l'autre agent de gestion des cas pour lui donner de l'expérience et des possibilités de formation.

a) Date de la nomination au poste d'agent de gestion des cas: le 18 décembre 1978. **b*) Poste occupé avant la nomination actuelle: Conseiller au Centre Portal. *c*) Échelle de traitement: \$24,892 à \$27,998. **d*) Même chose que la partie *Ad*).

* Les renseignements fournis ont trait aux emplois antérieurs dans la Fonction publique fédérale seulement. Tous renseignements supplémentaires concernant les antécédents de travail en dehors de la Fonction publique fédérale et les études accomplies sont de caractère personnel et confidentiel et, à ce titre, leur divulgation est régie par la Partie IV de la loi canadienne sur les droits de la personne.

LE CENTRE GRIERSON D'EDMONTON

Question n° 3943—M. Lawrence:

Quel est le nom du *a*) directeur, *b*) directeur adjoint du Centre Grierson d'Edmonton et, dans chaque cas, *a*) depuis combien de temps occupe-t-il le poste, *b*) quel poste occupait-il auparavant, *c*) quelle est son échelle de traitement, *d*) quel est son niveau de scolarité?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada.

A. Il n'y a pas de directeur au Centre de Grierson, mais un surintendant dont le nom est Douglas Alexander Clark. *a*) Date de nomination au poste actuel; le 1^{er} avril 1978. **b*) Poste occupé avant la nomination actuelle: Surintendant, Centre d'Osborne, Winnipeg (Manitoba). *c*) Échelle de traitement: \$33,689 à \$37,913. **d*) Ce poste exige un diplôme universitaire, de préférence avec spécialisation en sociologie, psychologie, travail social, criminologie ou autre discipline se rattachant aux fonctions du poste, ou le fait d'avoir réussi à l'«Examen d'intelligence générale n° 310» de la Commission de

Questions au Feuilleton

la Fonction publique et le fait de posséder l'expérience requise pour le poste.

B. Il n'y a pas de directeur adjoint au Centre de Grierson mais l'agent de gestion des cas, Georges Buys, est présentement désigné par le surintendant pour agir en son absence en vertu d'une directive du Commissaire émise conformément à l'article 29(3) de la loi sur les pénitenciers. Cette responsabilité peut être confiée périodiquement et à tour de rôle à trois autres agents de gestion des cas pour leur donner de l'expérience et des possibilités de formation.

a) Date de la nomination au poste d'agent de gestion des cas: le 1^{er} mars 1974. **b*) Poste occupé avant la nomination actuelle; Gardien-chef à l'établissement de Drumheller, Drumheller (Alberta). *c*) Échelle de traitement: \$24,892 à \$27,998. **d*) Même chose que la partie *Ad*).

* Les renseignements fournis ont trait aux emplois antérieurs dans la Fonction publique fédérale seulement. Tous renseignements supplémentaires concernant les antécédents de travail en dehors de la Fonction publique fédérale et les études accomplies sont de caractère personnel et confidentiel et, à ce titre, leur divulgation est régie par la Partie IV de la loi canadienne sur les droits de la personne.

LE CENTRE ROBSON DE VANCOUVER

Question n° 3948—M. Lawrence:

Quel est le nom du *a*) directeur, *b*) directeur adjoint du Centre Robson de Vancouver et, dans chaque cas, *a*) depuis combien de temps occupe-t-il le poste, *b*) quel poste occupait-il auparavant, *c*) quelle est son échelle de traitement, *d*) quel est son niveau de scolarité?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

A. Il n'y a pas de directeur au centre Robson, mais un surintendant dont le nom est Réginald Clarkson. *a*) Date de nomination au poste actuel: le 8 février 1982. **b*) Poste occupé avant la nomination actuelle: Coordonateur, Services de santé offerts aux employés, Service correctionnel du Canada, Administration régionale, Abbotsford (C.-B.). *c*) Échelle de traitement: \$28,118 to \$31,640. **d*) Ce poste exige un diplôme universitaire, de préférence avec spécialisation en sociologie, psychologie, travail social, criminologie ou autre discipline se rattachant aux fonctions du poste, ou le fait d'avoir réussi à l'«Examen d'intelligence générale n° 310» de la Commission de la Fonction publique et le fait de posséder l'expérience requise pour le poste.

B. Il n'y a pas de directeur adjoint au Centre Robson mais l'agent de gestion des cas, Graydon McMurdo, est présentement désigné par le surintendant pour agir en son absence en vertu d'une directive du Commissaire émise conformément à l'article 29(3) de la loi sur les pénitenciers. Cette responsabilité peut être confiée périodiquement et à tour de rôle à un autre agent de gestion des cas pour lui donner de l'expérience et des possibilités de formation.

a) Date de nomination au poste d'agent de gestion des cas: le 20 juillet 1980. **b*) Poste occupé avant la nomination actuelle: Agent de libération conditionnelle, Bureau de libération conditionnelle du district de Vancouver, Vancouver (C.-B.). *c*) Échelle de traitement: \$24,892 à \$27,998. **d*) Même chose que la partie *Ad*).

* Les renseignements fournis ont trait aux emplois antérieurs dans la Fonction publique fédérale seulement. Tous renseignements supplémentaires concernant